

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019

	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	10,5	25	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	0,4	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	2,1	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	0	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables		65		100
INDEX (sur 100 points)		65		100